

# **TOURNOI PROVINCIAL M18 EXPRESS DE LAVAL**

## **RÈGLEMENTS 2023**

### **1. Hockey**

Les règlements de Hockey Québec et Hockey Canada seront en vigueur pendant le tournoi.

### **2. Enregistrement de l'équipe**

Bien que cette année, nous vous demanderons de nous faire parvenir par courriel les documents énumérés ci-dessous, il serait important de vous présenter au registrariat lors de votre premier match pour s'assurer de la conformité et de la mise à jour s'il y a lieu des documents soumis et la validité de ces derniers.

Les équipes doivent remettre les documents suivants :

- Le formulaire T-112 « Composition officielle d'équipe » d'une équipe approuvée par votre registraire régionale ou d'association.
- Le calendrier des matchs incluant les joutes de ligue, de tournoi et hors concours
- Les feuilles de pointage des cinq derniers matchs joués (ligue – tournoi – hors-concours)

### **3. Heure d'arrivée**

Les équipes doivent se présenter au registrariat du tournoi au moins trente minutes avant l'heure prévue du match.

Une équipe qui ne se présente pas à un match perd automatiquement cette joute par défaut et une défaite apparaîtra à sa fiche cumulative.

### **4. Nombre de joueurs**

Chaque équipe peut avoir jusqu'à un maximum de dix-neuf joueurs en uniforme, incluant un ou deux gardiens de but.

Les équipes simple lettre doivent se présenter au début d'un match avec un minimum de six joueurs en uniforme, plus un gardien de but. Pour les équipes doubles lettres, un minimum de dix joueurs en uniforme plus un ou deux gardiens de but est requis.

À défaut d'avoir le nombre minimum de joueurs nécessaires, les dispositions suivantes s'appliqueront :

- Pour le tournoi à la ronde, l'équipe fautive perd la partie par défaut et trois points seront accordés à l'équipe adverse incluant le point Franc Jeu.
- Pour les quarts de finales, demi-finales et finales : l'équipe fautive perd par défaut et elle est éliminée du tournoi.

### **5. Couleur de chandail**

- Les équipes porteront des chandails de couleur foncée lors des matchs receveur et des chandails de couleur pâle lors des matchs visiteur.
- S'il n'y a pas de contraste selon l'opinion de l'officiel, la direction du tournoi fournira des chandails nécessaires à l'équipe receveur.

## 6. Déroulement du tournoi

- Tous les matchs pour les **classes AA-BB** se dérouleront comme suit :  
3 périodes à temps chronométré de 13 minutes chacune.
- Tous les matchs pour les **classes A et B** se dérouleront comme suit :  
2 périodes de 10 minutes à temps chronométré et 1 période de 12 minutes à temps chronométré
- Une période d'échauffement de deux minutes est accordée au début de chaque match.
- Au début de chaque match, les joueurs de chacune des équipes s'échangeront une poignée de mains dans le but de faire preuve d'esprit sportif et de démontrer une attitude constructive face à la compétition.
- L'arbitre du match peut, dans des circonstances particulières, interdire la poignée de mains entre les joueurs, s'il juge qu'ils ne sont pas dans de bonnes dispositions pour la réaliser.
- Une pause d'une minute est allouée entre les périodes sauf lorsqu'il y a réfection de la glace.
- Les équipes changent d'extrémité à la fin de toutes les périodes de jeu, exception faite de celles qui sont jouées en temps supplémentaire.
- La réfection de la glace, pour les classes A et B se fait à la deuxième période de chaque match, pour les classes AA et BB la réfection de la glace se fait à toutes les deux périodes.
- Advenant une avance dans l'horaire, la direction du tournoi pourra également décider de refaire la glace avant le début d'une rencontre et elle peut aussi faire débiter un match quinze minutes avant l'heure prévue à l'horaire.
- Chaque équipe aura le droit de prendre un temps d'arrêt de trente secondes pendant le temps réglementaire ou la prolongation d'un match.
- Advenant une différence de sept buts et plus après deux périodes, le match prendra fin immédiatement. Ceci inclut les quarts, les demi-finales et les finales.
- Pour les matchs du tournoi à la ronde, il n'y aura pas de prolongation
- À la fin de chaque partie, il y aura remise du joueur du match. Le choix sera fait par les entraîneurs de chacune des équipes. Les joueurs doivent s'aligner sur leur ligne bleue respective après le match.

### Pour les matchs de quart de finales (classe A et B)

L'équipe ayant terminé la plus haute au classement lors de la ronde préliminaire sera considérée comme receveur

S'il y a égalité après les périodes réglementaires, il y aura une seule période de prolongation de 5 minutes à temps chronométré avec un alignement de 4 joueurs par équipe plus un gardien de but  
(selon la réglementation Franc Jeu)

Si l'égalité persiste après les cinq minutes de temps supplémentaire, il y aura fusillade tel que stipulé à l'article 9.7.2 dans les règlements administratifs d'Hockey Québec et la règle de la formule Franc Jeu.

### Pour les matchs de demi-finales et finales

Dans les **classes A et B**, pour les **demi-finales** et les **finales**, l'équipe receveur sera déterminée par tirage au sort entre les entraîneurs de chacune des équipes.

Dans les **classes AA et BB**, pour les **demi-finales**, l'équipe ayant terminé la plus haute au classement lors de la ronde préliminaire sera considérée comme receveur. Pour les **finales**, l'équipe receveur sera déterminée par tirage au sort entre les entraîneurs de chacune des équipes.

S'il y a égalité après les périodes réglementaires, il y aura une seule période de prolongation de 10 minutes à temps chronométré avec un alignement de 4 joueurs par équipe plus un gardien de but  
(selon la réglementation Franc Jeu)

Si l'égalité persiste après les dix minutes de temps supplémentaire, il y aura fusillade tel que stipulé à l'article 9.7.2 dans les règlements administratifs d'Hockey Québec et la règle de la formule Franc Jeu.

## **7. Protêt (Hockey Québec)**

Une équipe qui désire loger un protêt doit le signaler au moment de l'incident. Un montant de 200,00 \$ comptant doit être remis au registraire du tournoi, au plus tard 1 heure après la fin de la joute. (*Hockey Québec article 7.4*)

La décision provenant du comité de discipline concernant le protêt est irrévocable et sans appel.

## **8. Discipline**

- En tout temps, le comité de discipline du tournoi ou l'arbitre pourra faire arrêter une partie s'il juge que la sécurité des participants est en jeu et peut suspendre un joueur le cas échéant.
- Toute décision prise par l'arbitre officiel touchant le déroulement d'une partie est irrévocable et sans appel. L'arbitre ne répond de ses décisions que devant le comité de discipline.
- Le comité de discipline du tournoi fera respecter tous les règlements du tournoi ainsi que ceux de Hockey Québec et de Hockey Canada. Tout joueur ou responsable d'équipe qui ne se conformera pas aux règlements est passible d'expulsion du tournoi sur décision du comité de discipline.
- Toute suspension imposée à la suite d'un match pendant un tournoi doit être purgée dans le tournoi et complétée (s'il y a lieu) dans sa ligue.

## **9. Divers**

- Le vestiaire doit être libéré au maximum trente (30) minutes après la fin de la joute.
- Toutes personnes suspendues par un organisme reconnu ne peuvent participer au tournoi (Hockey Québec)
- La direction du tournoi n'est pas responsable de la perte de tout équipement et accident qui pourraient survenir durant le tournoi.
- En cas de tempête de neige, il est conseillé de prévoir une arrivée plus tôt que le temps prévu, car l'organisation du tournoi ne pourra en aucun temps retarder le tournoi.
- En cas de force majeure, la direction du tournoi se réserve le droit d'apporter un changement à la grille horaire et de prendre toute décision sans appel pour le bon déroulement du tournoi.